



Définition

Lasure d'imprégnation à base de résines acryliques et alkydes en phase aqueuse pour la protection et la décoration des boiseries

Destination

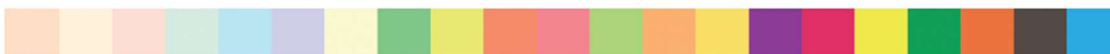
- Extérieur
- Portes, volets, châssis, bardage, charpentes, chalets, et autres boiseries

Qualités dominantes

- Bonne élasticité permettant d'absorber les variations dimensionnelles du bois
- Grande microporosité
- Pouvoir mouillant élevé

Caractéristiques générales

Classification AFNOR	: Famille I classe 7 b2 (NF T 36-005).
Subjectiles	: Bois indigènes et tropicaux recouverts d'une couche d'impression appropriée. Anciens vernis propres ou anciens produits d'imprégnation, adhérents et dépolis si nécessaire.
Liant	: Résines acryliques et alkydes en phase aqueuse.
Pigment	: Micronisés transparents et stables à la lumière.
Solvant	: Eau.
Extrait sec en poids	: Base C : 27 % ± 2.
Extrait sec en volume	: Base C : 25 % ± 3.
Masse volumique	: Base C : 1,03 ± 0,05 g/cm ³ à 20°C.
Rendement en surface	: 12 à 13 m ² /l.
Brillant spéculaire	: 23 à 37 GU à 60° selon norme NF EN ISO 2813.
Aspect du produit sec	: Satiné moyen.
Pouvoir respirant	: Peut être appliqué sur bois contenant jusqu'à 18 % d'humidité.
C.O.V.	: Valeur limite UE pour ce produit (cat. A/e) : 130 g/l. Ce produit contient au maximum 61 g/l de C.O.V.
Conservation	: Conserver en emballage d'origine non entamé à l'abri du gel et des très fortes températures
Teintes	: ULTRALASUR ACRYL PRIM (teintes prêtes à l'emploi) et ULTRALASUR ACRYL PRIM MIX bases C et U permettant la réalisation de teintes transparentes à partir de la machine à teinter LEVIS
Outils	: Brosse synthétique spéciale phase aqueuse ou mixte spéciale lasure, rouleau microfibres 8-14 mm.
Nettoyage des outils	: A l'eau immédiatement après emploi.





- Dilution** : Ne pas diluer le produit afin de ne pas diminuer l'épaisseur de film.
- Temps de séchage à 23°C et 50 % H.R.** : Sec : 1 heure – Recouvrable : 4 heures.
- Conditions d'application** : - En travaux extérieurs, la température ne devra pas être inférieure à + 5°C et supérieure à + 35 °C et l'hygrométrie ne devra pas être supérieure à 80% d'humidité relative.
- Précautions d'usage** : Bien remuer le produit avant emploi.
- Sécurité** : Voir la fiche de données de sécurité et indications réglementaires sur l'emballage. Renseignements disponibles et obtention de la fiche de données de sécurité par internet www.quickfds.com (fournisseur Akzo Nobel – puis sélectionner Akzo Nobel Decorative Paints Deco France S.A.).
- Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.

Mise en œuvre

Les supports, travaux préparatoires et les conditions de mise en œuvre seront en conformité avec les prescriptions de la norme NF P 74-201 (référence NF DTU 59-1). Brosser, dépeussier, dégraisser au diluant synthétique (Afzélia à l'ammoniaque). Poncer très légèrement les surfaces trop rugueuses. Rendre plus rugueuses les surfaces trop lisses (papier abrasif grossier). Imprégner à l'aide d'ULTRALASUR IMPREGNATION les essences résineuses et bois contenant de l'aubier (non traités en atelier), ainsi que les bois restés longtemps exposés aux intempéries sans protection (grisaillement).

- **Anciens vernis ou traitements colorés usés** : s'assurer de l'absence de détrempe à l'alcool à brûler. Si détrempe, le décapage est obligatoire. S'assurer avec un soin tout particulier de la bonne adhérence des anciens fonds de l'absence de cire ou de paraffine. Lessiver, rincer, laisser sécher. Eliminer les parties de faible adhérence. Dépolir les surfaces le nécessitant. Dépoussiérer.
- **Anciens fonds en mauvais état** : remettre les éléments dégradés à nu par décapage.

Les traitements tels que le ponçage, le brûlage etc. de films de peinture peuvent générer des poussières et/ou des fumées dangereuses. Le ponçage humide devra être utilisé, si possible. Travailler dans des zones bien ventilées. Porter un équipement de protection personnel adéquat.





EXEMPLES DE TRAVAUX NEUFS

- Sur bois résineux : 1 couche d'**ULTRALASUR ACRYL PRIM** + 2 couches d'**ULTRALASUR ACRYL** impérativement en teinte.
- Sur bois durs utiliser **ULTRALASUR ACRYL** en tant qu'impression.
- Sur boiserie à très fortes variations dimensionnelles (clôture, caillebotis...) : 3 couches d'**ULTRALASUR ACRYL PRIM**

EXEMPLES DE TRAVAUX DE RENOVATION

- Retoucher les parties mises à nu à l'aide de **ULTRALASUR ACRYL PRIM** ou de **ULTRALASUR IMPREGNATION** (selon nos recommandations).
- Appliquer ensuite 1 à 2 couches d'**ULTRALASUR ACRYL**.

CONSEILS UTILES

- La teinte finale obtenue dépend de la nature du bois, de sa préparation et du nombre de couches appliquées et peut donc présenter des écarts avec le nuancier. Toujours réaliser une surface témoin.
- **ULTRALASUR ACRYL PRIM** incolore en première couche sur bois nu permet d'éviter les irrégularités de teinte provoquées par les différences d'absorption du bois (rugosité, blessures, etc.).
- Les faces cachées de certaines boiserie peuvent ne pas être protégées de l'humidité. Le bois risque donc d'être fort humide et de le rester, malgré l'application d'un système de protection sur les faces visibles. Il est recommandé dans ce cas d'appliquer uniquement 3 couches d'**ULTRALASUR ACRYL PRIM** (ex. clôtures et certains bardages).
- Sur Niangon, Teck et bois très gras : dégraisser au diluant synthétique. Isoler avec **ULTRAVERNIS HARDING** dilué à 15 % de white spirit avant application de l'**ULTRALASUR ACRYL PRIM**.
- Sur Red Cedar appliquer **ULTRALASUR IMPREGNATION** en lieu et place de l'**ULTRALASUR ACRYL PRIM**.
- Sur bois contenant des antioxydants (ex. Iroko) ou des substances colorantes solubles à l'eau (ex. Merbeau, chêne, movingui...), isoler avec **ULTRAVERNIS HARDING** dilué à 15 % de white spirit avant application d'**ULTRALASUR ACRYL PRIM**.
- Sur bois peu absorbant (ex. chêne) l'épaisseur de film obtenue est plus faible que normalement. Dans ce cas la protection normale ne peut être obtenue que par l'application d'une couche supplémentaire d'**ULTRALASUR ACRYL**.
- Ne jamais traiter des bois imprimés à l'huile.
- Toujours réaliser une petite surface témoins, dans un endroit caché, afin de s'assurer de l'absence de réaction parasite.

La présente notice annule et remplace toute notice antérieure relative au même produit. Elle a pour but d'informer notre clientèle sur les propriétés de notre produit. Les renseignements qui y figurent sont fondés sur nos connaissances actuelles et sont le résultat d'essais effectués dans un constant souci d'objectivité, en fonction de conditions d'utilisation conformes aux normes ou D.T.U. en vigueur. Les conseils donnés, notamment pour ce qui concerne les travaux d'entretien, n'ont qu'une valeur indicative et ne peuvent suppléer à un descriptif approprié à la nature et à l'état des fonds du chantier à mettre en peinture. L'évolution de la technique étant permanente, il appartient à notre clientèle, avant toute mise en œuvre, de vérifier auprès de nos services que la présente notice n'a pas été modifiée par une édition plus récente.

Version 05 – Décembre 2019

